



RENO JOINT (Résine d'époxy pour joint de carrelage)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
FDS Réf.: 002 Réno_joint
Date d'émission: 15/01/19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Réno Joint (Bi-composants : résine d'époxy avec pigment et durcisseur)
Code du produit : RN01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Mortier époxy pour jointolement carrelage

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Réno France
ZA Les Bosquets 2, 13 chemin des Boeufs,
95440 Méry Sur Oise - France
T 33 01 34 64 50 43
Contact@renojoint.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Numéro d'urgence européen : 112
Le numéro ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Nocif en cas d'ingestion, catégorie 4	H302
Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires catégorie 1	H314
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Peut endommager les organes, catégorie 2	H373

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05 Corrosion.



GHS07 Exclamation mark.



GHS08 Health Hazard.

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H302 Nocif en cas d'ingestion
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H373 Peut endommager les organes

Conseils de prudence (CLP) : P101

P102
P103
P260
P280
P301+P330+P331
P303+P361+P353

P305+P351+P338

P310
P405
P501

Si un avis médical est nécessaire, ayez le contenant ou l'étiquette à portée de main.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.
Ne pas respirer les vapeurs.
Porter des gants de protection, des vêtements de protection.
EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / une douche
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Stocker dans un endroit verrouillé.
Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Description:

Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Pour le libellé des phrases de risque répertoriées, voir la section 16

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
<i>Benzyl alcohol</i>	CAS No.: 100-51-6 EC No.: 202-859-9 Index No.: 603-057-00-5	39	⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317
<i>Oxirane, 2-(chloromethyl)-, homopolymer</i>	CAS No.: 24969-06-0 EC No.: 607-468-0	19	⚠ Acute Tox. 4, H302
<i>Pigment</i>	CAS No.: None	15	
<i>4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)</i>	CAS No.: 112945-52-5 EC No.: 601-216-3	12	⚠ Skin Corr. 1B, ⚠ STOT RE 2, ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412
<i>1,3-Cyclohexanedimethanamine</i>	CAS No.: 2579-20-6 EC No.: 219-941-5	10	⚠ Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Aquatic Chronic 3, H412
<i>2-methyloxirane</i>	CAS No.: 9003-11-6 EC No.: 618-355-0	5	

Réno Joint (Résine d'époxy pour joint de carrelage)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Peut provoquer une réaction allergique cutanée, Peut endommager les organes.
Symptômes/effets après contact oculaire:	: Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO2, poudre chimique sèche, eau pulvérisée ou mousse résistante à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé (conforme à EN 133).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Coupez la source de fuite et collectez le déversement en temps opportun si vous le faites en toute sécurité; Assurer une ventilation adéquate; Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit; Se laver soigneusement après manipulation; Ne pas respirer les vapeurs; Portez des gants de protection; Éviter le contact avec les yeux et la peau

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois). Assurer une bonne ventilation. Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 7 pour des informations sur une manipulation sûre. Voir section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle. Voir section 13 pour l'élimination du produit.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Coupez la source de fuite et collectez le déversement en temps opportun si vous le faites en toute sécurité. Assurer une ventilation adéquate. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas respirer les vapeurs. Portez des gants de protection. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Réno Joint (Résine d'époxy pour joint de carrelage)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
- Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune: Tenir hors de portée des enfants.
- Plus d'informations sur les conditions de stockage: magasin verrouillé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Jointure de couleur pour carrelage, faïence, salle de bain, cuisine, piscine, escalier, mosaïque, et institut medical.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ingrédients avec des valeurs limites qui nécessitent une surveillance sur le lieu de travail:

Pays	Valeur limite sur 8h	Valeur limite à court terme
<i>100-51-6 Benzyl alcohol</i>		
Finland	10ppm; 45 mg/m ³	-
Germany (AGS)	5 ppm;22 mg/m ³ Fraction et vapeur inhalables	10 ppm;44 mg/m ³ Fraction et vapeur inhalables; Valeur moyenne de 15 minutes
Germany (DFG)	5 ppm;22 mg/m ³ Fraction et vapeur inhalables	10 ppm;44 mg/m ³ Fraction et vapeur inhalables; Valeur moyenne de 15 minutes
Latvia	5 mg/m ³	-

DNEL type		DNEL worker value	DNEL consumer value
<i>100-51-6 Benzyl alcohol</i>			
Effets systémiques	Exposition à long terme par inhalation	22 mg/m ³	5.4 mg/m ³
	Acute /short term, inhalation exposure	110 mg/m ³	27 mg/m ³
	Exposition cutanée à long terme	8 mg/kg bw/day	4 mg/kg bw/day
	Exposition aiguë / à court terme, cutanée	40 mg/kg bw/day	20 mg/kg bw/day
	Exposition orale à long terme	-	4 mg/kg bw/day
	Exposition orale aiguë / à court terme	-	20 mg/kg bw/day
<i>1761-71-3 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)</i>			
Effets systémiques	Exposition à long terme par inhalation	900 µg/m ³	210 µg/m ³
	Exposition cutanée à long terme	100 µg/kg bw/day	60 µg/kg bw/day
	Exposition orale à long terme	-	60 µg/kg bw/day
<i>2579-20-6 1,3-Cyclohexanedimethanamine</i>			
Effets locaux	Exposition à long terme par inhalation	9.47 µg/m ³	-
Effets systémiques	Exposition cutanée à long terme	100 µg/kg bw/day	-
	Exposition orale à long terme	25.2 mg/kg bw/day	-

PNEC type	Value
<i>100-51-6 Benzyl alcohol</i>	
Eau fraiche	1 - 1.02 mg/L
Rejets intermittents (eau douce)	2.3 mg/L
Eau marine	100 - 102 µg/L
Station d'épuration (STP)	39 mg/L
Sédiments (eau douce)	5.27 mg/kg sediment dw
Sédiments (eau de mer)	527 µg/kg sediment dw
<i>1761-71-3 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)</i>	
Eau fraiche	80 µg/L
Rejets intermittents (eau douce)	80 µg/L
Eau marine	8 µg/L
Station d'épuration (STP)	3.2 mg/L
Sédiments (eau douce)	14.6 - 137 mg/kg sediment dw

Réno Joint (Résine d'époxy pour joint de carrelage)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Sédiments (eau de mer)	1.46 - 13.7 mg/kg sediment dw
2579-20-6 1,3-Cyclohexanedimethanamine	
Eau fraiche	33.1 µg/L
Rejets intermittents (eau douce)	331 µg/L
Eau marine	3.31 µg/L
Station d'épuration (STP)	10 mg/L
Sédiments (eau douce)	218 µg/kg sediment dw

Informations complémentaires: Les listes valables lors du marquage ont servi de base.

8.2. Contrôles de l'exposition

Sur la base de la composition indiquée dans la section 3, les mesures suivantes sont suggérées pour la mesure de sécurité au travail.
Contrôles techniques appropriés:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité; Se laver les mains et le visage avant les pauses et à la fin du travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Voir la section 7 pour des informations sur la conception des installations techniques.

Equipement de protection individuelle:

• Protection respiratoire:

Utiliser un masque respiratoire à pression positive si les concentrations dans l'air peuvent dépasser la norme d'exposition professionnelle.

• Protection des mains:

Gants de protection :

Gants en caoutchouc butyle Caoutchouc néoprène™, caoutchouc nitrile (épaisseur > 0,11 mm; temps de pénétration jusqu'à 480 minutes

Vêtements de protection. Lunettes de sécurité. Gants.

• Protection des yeux:

Lunettes de protection

Lunettes de protection avec écrans latéraux.

• Contrôles de l'exposition environnementale:

Les mesures de contrôle doivent être prises conformément à la législation communautaire en matière de protection de l'environnement.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Apparence:	
Forme	Liquide visqueux
Couleur	Multicolor
Odeur	Caractéristique
Seuil d'odeur	Non déterminé
• pH-valeur	Non déterminé
• Changement d'état	
Point / intervalle de fusion	Non déterminé
Point d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point de congélation	Non déterminé
Point de rupture	> 60 ° C (tasse fermée)
Inflammabilité (solide, gaz)	Not applicable
Température de décomposition	Non déterminé

Réno Joint (Résine d'époxy pour joint de carrelage)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

· Auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
· Danger d'explosion	Le produit ne présente pas de risque d'explosion
· Limites d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé
Supérieure:	Non déterminé
Propriétés oxydantes	Non déterminé
· La pression de vapeur	Non déterminé
· Densité	Non déterminé
· Densité relative	Non déterminé
· Densité de vapeur	Non déterminé
· Taux d'évaporation	Non déterminé
· Solubilité dans / miscibilité avec	
Eau	Non déterminé
· Coefficient de partage (n-octanol / eau)	Non déterminé
· Viscosité	
Dynamique	Non déterminé
Cinématique	Non déterminé
· 9.2 Autres informations	Non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Hautes températures.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

· **Toxicité aiguë:** nocif en cas d'ingestion. ETA (orale) = 1392 mg / kg.

· **Valeurs LD / LC50 pertinentes pour la classification:** Aucun test sur les animaux n'a été effectué pour ce produit.

100-51-6 Benzyl alcohol		
Cochon d'Inde	LD50-oral	2500mg/kg
Souris	LD50-oral	1360mg/kg
Lapin	LD50-oral	1040mg/kg
	LD50-skin	2000mg/kg
Rat	LD50-oral	1230mg/kg

Réno Joint (Résine d'époxy pour joint de carrelage)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

24969-06-0 Oxirane, 2-(chlorométhyl)-, homopolymère		
Rat	LD50-oral	1200mg/kg
Souris	LD50-oral	1200mg/kg
1761-71-3 4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)		
Souris	LC50-inhalation	400mg/m ³ /4H
2579-20-6 1,3-Cyclohexanediméthylamine		
Rat	LD50-oral	880mg/kg
9003-11-6 2-méthylloxirane		
Rat	LD50-oral	5700mg/kg
	LC50-inhalation	320mg/m ³ /4H
Souris	LD50-oral	45000mg/kg
Lapin	LD50-oral	35000mg/kg
Remarque: Toutes les données ci-dessus proviennent de la littérature.		

- **Corrosion / irritation cutanée** : Provoque de graves brûlures de la peau.
- **Lésions oculaires graves / irritation oculaire.** : Provoque des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée.** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales.** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité.** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Exposition unique STOT** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Exposition répétée STOT** : peut endommager les organes.
- **Danger par aspiration** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

- **Toxicité aquatique:** non dangereux pour le milieu aquatique

100-51-6 Benzyl alcohol	
Toxicité à court terme pour les poissons	LC50 (4 days) 460 mg/L
Toxicité à long terme pour les poissons	NOEC (30 days) 48.897 mg/L
Toxicité à court terme pour les invertébrés aquatiques	EC50 (48 h) 230 mg/L LC50 (48 h) 260.415 mg/L
Toxicité à long terme pour les invertébrés aquatiques	NOEC (21 days) 51 - 66 mg/L EC50 (21 days) 66 mg/L
Toxicité pour les algues aquatiques et les cyanobactéries	EC50 (72 h) 500 - 770 mg/L NOEC (72 h) 310 mg/L
Toxicité pour les micro-organismes	IC50 (24 h) 390 mg/L
1761-71-3 4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	
Toxicité à court terme pour les poissons	LC50 (4 days) 68 - 100 mg/L
Toxicité à long terme pour les poissons	NOEC (14 days) 1 mg/L
Toxicité à court terme pour les invertébrés aquatiques	EC50 (48 h) 6.84 - 9.24 mg/L
Toxicité à long terme pour les invertébrés aquatiques	LOEC (21 days) 7.2 mg/L EC50 (21 days) 7.2 mg/L LC50 (21 days) 5.48 mg/L
Toxicité pour les algues aquatiques et les cyanobactéries	EC50 (72 h) 140 - 2 164 mg/L

Réno Joint (Résine d'époxy pour joint de carrelage)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2579-20-6 1,3-Cyclohexanedimethanamine	
Toxicité à court terme pour les poissons	LC50 (4 days) 130 mg/L NOEC (4 days) 100 mg/L
Short-term toxicity to aquatic invertebrates	EC50 (48 h) 33.1 - 65.4 mg/L NOEC (48 h) 19.1 - 43.9 mg/L
Toxicité à court terme pour les invertébrés aquatiques	EC50 (72 h) 29.7 - 100 mg/L NOEC (72 h) 13.7 - 14.4 mg/L LOEC (72 h) 39.2 - 45.8 mg/L
Toxicité pour les micro-organismes	EC50 (3 h) 1 g/L

12.2. Persistance et dégradabilité

100-51-6 Benzyl Alcohol: Facilement biodegradable

1761-71-3 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine) : Dans les conditions d'essai, aucune biodégradation n'a été observée

2579-20-6 1,3-Cyclohexanedimethanamine: Dans les conditions d'essai, aucune biodégradation n'a été observée

12.3. Potentiel de bioaccumulation

100-51-6 Benzyl Alcohol Log pow = 0.87 – 1.1 à 20 – 25°

1761-71-3 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine) : Log Pow = 2.03 - 2.2 at 23 - 25 °C and pH 11

2579-20-6 1,3-Cyclohexanedimethanamine: Log Pow = 0.783 at 21.5 °C and pH 12

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7 Informations écologiques supplémentaires

Classe de danger pour l'eau 2 (réglementation allemande) (auto-évaluation): Danger pour les eaux. Ne laissez pas le produit atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

: Eliminer par incinération ou récupérer l'emballage pour recyclage après élimination des résidus du produit. Les restes non utilisés du produit doivent être considérés comme des déchets dangereux.


Réno Joint (Résine d'époxy pour joint de carrelage)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IATA / IMDG / RID / ADN

· 14.1 UN-Nombre ADR, RID, ADN, IMDG, IATA	UN3267
· 14.2 UN Nom d'expédition · · ADR, RID, ADN, IMDG, IATA	CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S.
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, RID, ADN, IMDG, IATA Class Label	 8 Corrosive substances 8
· 14.4 Groupe d'emballage ADR, RID, ADN, IMDG, IATA	I
· 14.5 Pollution marine	No
· 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur · · Code de danger (Kemler) · · Numéro EMS	Avertissement: substances corrosives 88 F-A, S-B
· 14.7 UN «Règlement type»	UN3267, CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S., 8, I

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- **MAK (German Maximum Workplace Concentration):** Aucun des ingrédients n'est répertorié.
- **Directive 2012/18 / UE**
- **Substances dangereuses nommées - ANNEXE I:** Aucun des ingrédients n'est répertorié.
- **Catégorie Seveso:** sans objet.
- **Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur:** sans objet.
- **Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur:** sans objet.
- **Réglementations nationales.**
- **Classe de danger pour l'eau:** Classe de danger pour l'eau 2 (réglementation allemande) (auto-évaluation): danger pour les eaux
- **Autres réglementations, limitations et réglementations prohibitives**
- **Liste des candidats SVHC de la réglementation REACH Annexe XIV Autorisation:** Aucun des ingrédients n'est répertorié.
- **Règlement REACH Annexe XVII Restriction:** Aucun des ingrédients n'est répertorié.
- **Liste d'autorisation de l'annexe XIV du règlement REACH:** aucun des ingrédients n'est répertorié.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

Réno Joint (Résine d'époxy pour joint de carrelage)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 16: Autres informations

Phrases pertinentes:

H302 Nocif en cas d'ingestion

H312 Nocif par contact avec la peau

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H318 Provoque des lésions oculaires graves H373 Peut provoquer des lésions aux organes

H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables

Le contenu et le format de cette FDS sont conformes au règlement (CE) n ° 1907/2006, 1272/2008 et au règlement (UE) n ° 2015/830.

EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ:

Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues de sources que nous croyons fiables. Cependant, les informations sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, concernant leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit échappent à notre contrôle et peuvent être au-delà de nos connaissances. Pour cette raison et d'autres, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour les pertes, dommages ou dépenses résultant de ou liés de quelque manière que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant dans un autre produit, ces informations FDS peuvent ne pas être applicables.

• Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA: Association du transport aérien international.

CAS: Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

DNEL: niveau dérivé sans effet (REACH)

PNEC: Concentration prédite sans effet (REACH) **PBT:** Persistant, bioaccumulable et toxique **SVHC:** Substance extrêmement préoccupante

DL50: dose létale, 50%

CL50: concentration létale, 50%

CE50: Concentration de l'effet maximal, 50% **IC50:** Demi-concentration inhibitrice maximale **NOEC:** Aucune concentration d'effet observée

LOEC: Concentration avec effet observé la plus faible

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Skin Corr. 1A: Corrosion / irritation cutanée, catégorie de danger 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion / irritation cutanée, catégorie de danger 1B

Skin Sens. 1: Sensibilisation respiratoire ou cutanée, catégorie de danger 1

Eye Dam. 1: Lésion / irritation oculaire, catégorie de danger 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles après exposition répétée, catégorie de danger 2

Aquatic Chronic 3: Dangereux pour le milieu aquatique - toxique chronique, catégorie de danger 3

Fin de la fiche de données de sécurité